



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108445

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » L'étude préconise notamment d'améliorer l'information destinée aux lycéens sur les débouchés des filières universitaires (en particulier les débouchés autres que l'enseignement et la recherche) grâce aux sites numériques des universités et de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport « De l'Université à l'emploi » remis récemment au Premier ministre par son président, le recteur Hetzel, la commission du débat national université-emploi recommande d'intensifier les relations des universités avec les lycéens, indirectement via les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues et directement via les forums, les salons, les conférences ou les journées portes ouvertes. La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école élargit à ce sujet l'objet du projet d'établissement et précise notamment qu'il doit définir la politique de l'établissement en matière d'information des élèves et des parents, d'orientation, de politique documentaire, d'ouverture sur l'environnement économique. Ces dispositions sont rappelées dans la circulaire de rentrée 2006 qui précise que l'information sur les métiers, l'environnement économique et social, les modalités de formations, les procédures doivent faire l'objet d'un programme annuel ou pluriannuel qui pourra être intégré au projet d'établissement. Les actions de formation des enseignants peuvent figurer parmi les actions prévues dans ce programme. Plus précisément en ce qui concerne les enseignements universitaires et leurs débouchés, le rapport Hetzel note qu'un important travail reste aussi à effectuer afin de rendre les sites internet des universités plus accessibles, interactifs et conviviaux, afin que les lycéens et les étudiants, aujourd'hui familiers dans leur grande majorité avec ce type de média, y trouvent les informations pertinentes susceptibles de les aider à construire leurs choix d'orientation. Le rapport ajoute qu'il convient d'améliorer la visibilité de l'information tant au niveau national qu'international et mieux valoriser les formations des universités sur les sites existants dont celui de l'ONISEP. Le Gouvernement a nommé, le 13 septembre 2006, un délégué interministériel à l'orientation qui est chargé d'élaborer un schéma national de l'orientation dont l'un des objectifs est de coordonner les actions de l'État dans les domaines de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes. Les recommandations des différents rapports, dont celui de la commission du débat national université-emploi, préconisant d'améliorer l'information destinée aux lycéens sur les débouchés des filières universitaires constitueront des éléments de réflexion et d'action pour la constitution d'un schéma national d'orientation. Parmi ces éléments figureront également l'évaluation et les conclusions de l'expérimentation en cours dans six académies (Amiens, Bordeaux, Caen, Nantes, Strasbourg et Versailles) d'un schéma régional d'orientation. D'ores et déjà, le ministre de l'éducation nationale a créé un site internet d'information sur l'enseignement supérieur qui permet à tous les acteurs du système éducatif de rechercher en fonction de critères individualisés des renseignements précis et complets sur

toutes les formations post-baccalauréat, les taux de réussite, sur les métiers, la vie étudiante, les stages. (« Le portail de l'étudiant, www.etudiant.gouv.fr »). Par ailleurs, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) collabore avec le centre d'information et de ressources sur la formation professionnelle (Centre Inffo) à un portail (www.centre-inffo.fr) afin d'apporter une information sur l'orientation et la formation à tout public : étudiants, salariés et demandeurs d'emploi. En outre, l'office a renouvelé récemment la conception de son site (www.ONISEP.fr) selon une logique de développement de l'interactivité des accès à la base des métiers et aux informations sur les filières. Enfin, un groupe de travail, réuni dès le premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007 à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est chargé de définir les besoins du système éducatif en matière d'information, d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle et leur mise en oeuvre. Ses propositions devraient trouver un écho dans le schéma national d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108445

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11216

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1851